

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2019687	Date d'inspection Le 15 décembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 3 (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 532-1330	
Adresse 48 chemin Ohio Shediac NB E4P 2J9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection, les lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles sont respectés. Les classes, les corridors, la cuisine et les salles de bains sont très propres. Tous les employés portaient des masques à l'arrivée de l'inspectrice.

Une discussion a eu lieu au sujet de la ressource PLAYBOOK. C'est une ressource complète qui s'adresse aux éducateurs des programmes destinés aux enfants d'âge scolaire. Cette ressource peut aider à la planification des activités et est accessible à l'adresse: www.joueznb.ca

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 décembre 2021

Date

original signé par
Maryse Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 décembre 2021

Date